

INFOCLIP

Société anonyme au capital de 191.665,80 €
20 rue de la Michodière 75002 Paris
352 415 426 RCS Paris
(la « **Société** »)

Paris, le 12 juin 2026

MM. les actionnaires de la Société sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2026 à 9h30** (l'« **Assemblée Générale** ») au siège social, situé au 20 rue de la Michodière 75002 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et au conseil d'administration ;
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice 2025 et figurant dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées ;
- Nomination de Monsieur Adrien Bonnet en qualité de membre du conseil d'administration de la Société ;
- Nomination de Monsieur Edouard Rousseau en qualité de membre du conseil d'administration de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Tout actionnaire peut prendre part à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire, donner pouvoir au président ou voter par correspondance.

Pour participer à cette Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société, au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

A compter de la convocation de l'assemblée, tout actionnaire peut demander par écrit à la Société (à l'adresse suivante : Infoclip – Service Actionnaires – 20 rue de la Michodière 75002 Paris) de lui adresser un formulaire de vote à distance/procuration. Cette demande doit être déposée ou parvenue au siège social de la Société au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale.

La procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à une assemblée est signée par celui-ci, indique son nom, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Dans ce cas, la procuration précisera également le nom, prénom usuel et domicile du mandataire. Elle sera accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et de celle du mandataire. Il est précisé que la révocation du mandat se fait selon les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

Les formulaires de procuration, accompagnés de leurs annexes, ne seront pris en compte qu'à la condition d'être parvenus complets à la Société (à l'adresse suivante : Infoclip – Service Actionnaires – 20 rue de la Michodière 75002 Paris), à 17 heures la veille de l'Assemblée Générale au plus tard et être accompagnés des copies des pièces d'identité requises (celle de l'actionnaire personne physique ou du représentant de l'actionnaire personne morale et, dans le cas d'un pouvoir à un représentant dénommé, celle de son mandataire) et, en outre, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation émise par l'intermédiaire bancaire ou financier.

Les formulaires de vote à distance, accompagnés de leurs annexes, ne seront pris en compte qu'à la condition d'être parvenus, complets, à la Société (à l'adresse suivante : Infoclip – Service Actionnaires – 20 rue de la Michodière 75002 Paris), au moins trois jours avant la date de l'Assemblée Générale et être accompagnés des copies des pièces d'identité requises (celle de l'actionnaire personne physique ou du représentant de l'actionnaire personne morale et, dans le cas d'un pouvoir à un représentant dénommé, celle de son mandataire) et, en outre, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation émise par l'intermédiaire bancaire ou financier.

Conformément à l'article R.225-84 du code de commerce, les actionnaires souhaitant poser des questions écrites devront adresser ces questions (i) soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la Société, à l'attention du Président du conseil d'administration, (ii) soit par voie électronique à l'adresse suivante : compta@infoclip.fr ; et ce au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Pour être prises en compte, ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront mis à leur disposition, au siège social de la Société (20 rue de la Michodière 75002 Paris). Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à la Société à l'adresse suivante : Infoclip – Service Actionnaires – 20 rue de la Michodière 75002 Paris.

Le Conseil d'Administration

Nota – Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter par un mandataire unique. Les usufruitiers sont seuls convoqués aux assemblées générales ordinaires ; en revanche, les nus-propiétaires ont seuls le pouvoir d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales extraordinaires.